Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 001-250102258-20250414-202506MEMBREBUR-DE

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :
Election d'un nouveau membre du Bureau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 14 avril 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 55 délégués sur 82, convoqués le 08 avril 2025.

Etaient présents :
CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Pierre BOILEAU, Gabriel FOURNIER, Gilberto GRECO, Jean-Michel MASSON, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Laurent ROBERT.
CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Pierre-Yves GERARD
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Eric CASAMASSA, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.
CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :
M. BAUDOT Jérôme (CCPA) à REYMOND-BABOLAT Laurent (CCPA)
Mme DE VECCHI Béatrice (CCRAPC) à BOLLACHE Anne (CCRAPC)
M. MARTIN Patrice (CCPA) à PERRACHON Valérie (CCPA)

Sont excusés :
CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Messieurs Jean-François BONIN, Thierry LADREYT, Jean-Alex PELLETIER, Joël MATHY et Pascal PAIN
CC de la Côtière à Montluel : Messieurs Franck GENILLON, Nicolas BERTHET et Jérôme TAILLANDIER.
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame Béatrice de VECCHI, Monsieur Cyrille DUMOULIN.
CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE

Est élue secrétaire de séance : M. Joël BRUNET (C.C. Plaine de l'Ain)

Monsieur le président rappelle que l'organe délibérant a choisi, pour composer le Bureau, lors du Conseil syndical du 22 septembre 2020 : 6 vice-présidents et 11 autres membres du Bureau.

Il y a donc lieu, afin de respecter le nombre de membres siégeant au Bureau, de proposer le remplacement d'un membre démissionnaire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 001-250102258-20250414-202506MEMBREBUR-DE

C'est pourquoi, en raison de la démission de Monsieur Jean-Michel GIROUX en tant que membre du Bureau du Syndicat mixte BUCOPA et aux fins de renouvellement de l'exécutif, le Président indique qu'il y a lieu de le remplacer.

Le Président propose comme Membre du Bureau :
Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ.

Il est rappelé que :

- les membres du Bureau sont élus à bulletin secret à la majorité absolue
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative
- l'élection des membres du Bureau se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination

Il est alors procédé au **1er tour de scrutin**, à bulletin secret, à la majorité absolue – membres en exercice 82

- présents ou représentés : 55
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 55

A obtenu :
Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ : 55 voix

Est élu Membre du Syndicat mixte BUCOPA :
Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ

Le Président,

Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le